



L'Halloween à la bibliothèque Édith-Poiré



Le samedi 26 octobre, entre 13 h et 15 h, un atelier de bricolage sera offert aux enfants de 5 à 12 ans à la bibliothèque Édith-Poiré.

Durant cet atelier, les enfants pourront fabriquer de jolies sorcières, de petits vampires et bien d'autres créatures imaginaires pour l'Halloween.

De belles surprises attendent les participants. C'est donc un rendez-vous le 26 octobre!

Un événement amusant et éducatif pour la famille

Le 26 octobre prochain, de 9 h à 14 h, le Club des Éleveurs de Petits Animaux du Québec (CEPAQC) présentera, pour la quatrième fois à Saint-Lambert-de-Lauzon, l'Exposition de Pigeons et Volailles.

Le CEPAQC ayant été l'organisateur des expositions des petits animaux d'Expo-Québec durant de nombreuses années, jouit d'une excellente expertise pour les événements de cette envergure.

Les éleveurs de race pure de pigeons de fantaisie et voyageurs venant de toute la province du Québec seront au rendez-vous, ainsi que les éleveurs de poules de race dont la fameuse Chantecler, race patrimoniale du Québec. Les poules Chantecler sont exposées et jugées avec la collaboration de l'Association Québécoise de la Volaille Chantecler (AQVC).

Ne manquez pas l'évènement le samedi 26 octobre au Centre municipal pour découvrir des éleveurs passionnés d'une activité pas comme les autres, qui intègre les connaissances en biologie, génétique, esthétique et gestion.



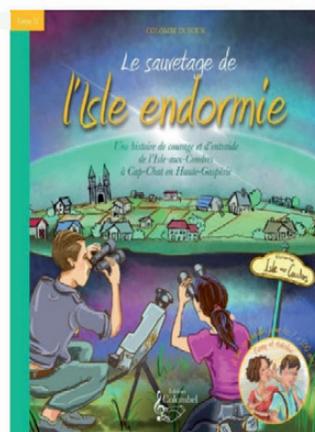
EXPOSITION DE PIGEONS & VOLAILLES

Organisée par le Club d'Éleveurs de Petits Animaux du Québec



26 octobre 2019 dès 9h
Centre municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon
1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon, G0S 2W0
Informations : Christine Desmarais (418-520-1947)
ou Marie-Claire B Giroux (418-872-1583)
Notre partenaire :

Rencontre d'auteurs de chez nous UNE INVITATION!



Le 26 octobre, de 13 h à 15 h, à la bibliothèque Édith-Poiré, la population est invitée à venir rencontrer Caroline Larochelle, auteure et éditrice, ainsi que Colombe Dufour, auteure-compositrice-interprète. Ces deux auteures de chez nous y présenteront leurs livres.

Vous découvrirez MÉO ET LUNA écrit par Caroline, et LE SAUVETAGE DE L'ÎLE ENDORMIE écrit par Colombe. On vous attend en grand nombre!





2^e édition du Festival de la Rentrée 4 000 fois merci!

Par le comité organisateur, Dominic Aubert, Claudia Bolduc, Dave Bolduc, Claude Carrier, Marie-Anne Courchesne, Jonathan Leclerc et Guillaume Mercier

Ce sont 4 000 visiteurs qui se sont présentés lors de la deuxième édition du Festival de la Rentrée, qui s'est tenue du 22 au 25 août. Nous vous remercions pour cet engouement!

UNE TONNE D'ACTIVITÉS POUR TOUS LES GOÛTS

Le festival a débuté par le 5 à 7 des entreprises le jeudi 22 août. Environ 130 personnes ont participé à cette activité qui leur a permis de réseauter avec la communauté d'affaires.

Le vendredi soir, le groupe Just Do Hits a enchaîné plus de deux heures et demie de hits. Le guitariste du groupe, Maxime Dumont-Nadeau, de Saint-Lambert, est une belle fierté pour notre municipalité. Les familles ont pu profiter de plusieurs activités gratuites pendant la fin de semaine : marché public, spectacle de Brindille et Charlot, jeux gonflables, jeux d'eau, maquillage, Fourmi le clown, cirque Flip Top, Défi évasion, VTT électriques et clinique de baseball.

Plus de 750 personnes étaient présentes pour voir et entendre le groupe Famous le samedi 24 août. La foule était survoltée pendant toute la prestation. Une magnifique soirée!

Cette édition marquait le grand retour du Tournoi des secteurs, un tournoi de balle donnée durant toute la fin de semaine, où une centaine de joueurs étaient divisés selon des secteurs de la municipalité. Félicitations à l'équipe du secteur des oiseaux qui a remporté la finale et qui devra défendre son titre l'an prochain.



Le chœur Gospel Station 8 a livré une magnifique performance avant et pendant la messe gospel le dimanche matin.

Cette dernière journée a été très occupée : défi des dunes, bingo du maire, épluchette des Chevaliers de Colomb, tournoi de pétanque et cours de danse.

Merci à nos précieux commanditaires et bénévoles ainsi qu'aux personnes qui ont participé. Cet engouement nous permet de vous confirmer qu'il y aura une troisième édition du Festival de la Rentrée. Nous y travaillons déjà! Les photos prises durant le festival sont disponibles sur notre page Facebook @festivaldelarentree.

Le Service d'entraide vous informe



POPOTE ROULANTE

Les personnes âgées qui n'ont plus le goût de cuisiner ou l'énergie pour le faire ainsi que celles qui sont en perte d'autonomie, peuvent profiter d'un service de popote roulante deux fois par semaine le mardi et le jeudi, au coût de 5 \$ par repas. Un repas chaud complet et équilibré comprenant soupe, plat principal et dessert, est livré à domicile par des bénévoles. Cela permet de maintenir une bonne qualité de vie à la maison et d'avoir la visite rassurante et réconfortante d'un ou d'une bénévole deux fois par semaine. Cela peut aussi aider à vivre une meilleure convalescence après un séjour à l'hôpital. Pour avoir plus d'information et vous inscrire, contactez Geneviève au 889-5109. Ne vous gênez pas pour nous téléphoner! C'est aussi une bonne idée de cadeau à offrir pour le temps des fêtes, nous avons des coupons-repas à vendre pour vos parents ou grands-parents. Faites-leur plaisir!

PROJET PARTAGE 2019

Nous devons déjà nous préparer pour Noël. Cette année encore, nous renouvelons le Projet Partage qui consiste à amasser des denrées non périssables pour nos paniers de Noël, par le biais des enfants des écoles du Bac et des Pucés et des CPE l'Enfant d'eau et la Clef des champs. À chaque année, vers la mi-novembre, nous visitons certains groupes et classes, environ dix minutes pour expliquer le projet.

Nous sensibilisons ainsi les jeunes au partage dans notre communauté. Nous avons une chanson thème que de plus en plus de jeunes connaissent. Voici donc les paroles que vous pourrez chanter avec vos enfants (sur l'air de Vive le vent) :

POUR NOËL, POUR NOËL, J'AI LE GOÛT D'AIMER
DE DONNER, DE PARTAGER,
OUI J'AI LE GOÛT D'AIDER HÉ!
POUR NOËL, POUR NOËL, JE VEUX PARTAGER
ET DONNER DE TOUT MON COEUR,
C'EST ÇA LE VRAI BONHEUR!



Quand vos enfants arriveront avec la lettre du Projet Partage, vous saurez déjà de quoi il s'agit et vous aurez peut-être le goût de partager vous aussi.

À partir du début de décembre, vous pourrez faire vos dons de denrées au IGA L. Buteau et fils ou au Tim Hortons, car des boîtes seront là à votre disposition. À chaque année, vous faites preuve d'une grande générosité et c'est toujours très apprécié. Un gros merci au nom des familles dans le besoin de Saint-Lambert-de-Lauzon.

PANIER DE NOËL

Vous prévoyez de la difficulté à joindre les deux bouts durant la période des fêtes avec tous les coûts que cela engendre? Venez rencontrer la coordonnatrice pour savoir si vous êtes admissible à recevoir un panier des Noël. L'inscription se fait de la mi-novembre à la mi-décembre, après une évaluation budgétaire. Prenez rendez-vous en téléphonant au 889-5109.

DÎNER-RENCONTRE AU PETIT DOMICILE

Le prochain dîner rencontre au Petit Domicile aura lieu le mardi 19 novembre à 12 h. Il y aura de l'animation tout l'après-midi. Ce dîner est organisé pour les personnes de 50 ans et plus qui sont seules et qui désirent sortir de leur isolement, s'amuser, rencontrer de nouvelles personnes. Pour réserver votre place, contactez Mme Huguette Lacasse au 889-0266.

COMPTOIR VESTIMENTAIRE LE BAZAR

Vous avez ou voulez avoir une attitude écologique? Magasiner au comptoir vestimentaire le Bazar constitue une excellente façon de trouver à très bon marché des objets uniques en leur genre. C'est aussi une bonne manière de diminuer notre empreinte écologique, de réutiliser des objets et de recycler ce dont nous n'avons plus besoin. Nous vendons à petit prix vêtements, jouets, vaisselle, meubles et tout ce qu'on trouve dans une maison. Ne soyez pas gêné et venez nous voir au 119, rue des Peupliers, vous serez agréablement surpris. Il ne faut pas oublier notre vente mensuelle à 50 % de rabais sur tous les vêtements, souliers et bottes. Cela aura lieu les 30 octobre et 1^{er} novembre ainsi que les 5 et 6 décembre. Venez magasiner vos vêtements pour l'hiver!



Société de l'assurance
automobile
Québec

**MAINTENANT
AUX GALERIES DE
LA CHAUDIÈRE**
POINT DE SERVICE DE LA
SAAQ À SAINTE-MARIE

PRÈS DU
MIKES

Nous souhaitons rappeler à la population que le point de service de la SAAQ est relocalisé au 1116, boulevard Vachon Nord à Sainte-Marie, c'est-à-dire dans les Galeries de la Chaudière. En entrant par la porte # 1, vous trouverez la SAAQ en face du restaurant Mikes. Notez que les heures d'ouverture n'ont pas changé.

Heures d'ouverture de la SAAQ

Du lundi au mercredi : de 9 h 30 à 14 h 30
Jeudi : de 12 h 30 à 20 h
Vendredi : de 9 h 30 à 14 h 30
Samedi : de 9 h à 11 h 30



SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2019

LE PREMIER RESPONSABLE, C'EST TOI!

Par Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

Du 6 au 12 octobre 2019 se tiendra la Semaine de la prévention des incendies sous le thème *Le premier responsable, c'est toi!*, thème qui rappelle que la négligence humaine est l'une des principales causes d'incendie.

On ne le répétera jamais assez : le meilleur moyen de sauver sa vie et celle de ses proches est d'abord de s'assurer que les avertisseurs de fumée de votre maison sont fonctionnels. Pour ce faire :

- remplacez leur pile deux fois par année lors du changement d'heure;
- n'enlevez jamais la pile d'un appareil;
- remplacez l'avertisseur 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier.

Par ailleurs, le fait de vous doter d'un plan d'évacuation vous permettra de sauver du temps précieux en cas d'incendie, car vous pourriez avoir moins de trois minutes pour

sortir et il faut donc que vous sachiez quoi faire. Pour y arriver, préparez votre plan d'évacuation en famille et :

- repérez l'emplacement des extincteurs portatifs;
- définissez deux trajets pour sortir de chaque pièce, si possible;
- prévoyez une ou plusieurs sorties comme les fenêtres ou la porte-patio au cas où la porte d'entrée serait enflammée;
- choisissez un point de rassemblement dehors accessible en toute saison, et ce, sans avoir à traverser la rue;
- exercez-vous à évacuer au moins une fois par année, pour développer certains automatismes.



Votre
gouvernement

Québec

Si vous avez des questions, communiquez avec votre service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce aux coordonnées suivantes : 418 387-3444 preventionincendie@nouvellebeauce.com



ASTUCES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS... Avec le feuillicyclage!

Par Christian DesAlliers
Technicien en gestion des matières résiduelles
MRC de La Nouvelle-Beauce

Le feuilli quoi? Le feuillicyclage! De la même façon que vous pratiquez déjà l'herbicyclage, qui consiste à laisser le gazon coupé sur le sol pour l'enrichir de minéraux, vous pouvez pratiquer le feuillicyclage en déchiquetant les feuilles mortes sans les ramasser. Très simple et idéal pour les jardiniers paresseux, il vous fera gagner du temps pour profiter autrement des belles journées d'automne.

Le processus est tellement rapide et facile que vous vous demanderez pourquoi vous avez utilisé le râteau pendant toutes ces années.



Des surplus?

Si vous avez trop de feuilles déchiquetées sur votre terrain, vous pouvez :

- en déposer dans vos plates-bandes avant l'hiver pour protéger et nourrir vos plantes;
- les utiliser dans votre composteur domestique, dans une proportion de deux parts de feuilles pour une part de matières vertes.

ÉTAPE 1 – Passez la tondeuse sur les feuilles sèches sans les ramasser.

- Réduisez la hauteur de la tondeuse à 5 centimètres.
- Idéalement, commencez la tonte des feuilles dès qu'elles commencent à tomber pour éviter d'avoir à tondre un trop gros volume de feuilles.
- Pour un meilleur résultat, utilisez une lame déchiqueteuse, que vous pouvez vous procurer dans une quincaillerie près de chez vous.
- Assurez-vous que les brins d'herbe demeurent visibles pour éviter d'étouffer la pelouse.

ÉTAPE 2 – Appréciez votre travail terminé.

Eh oui, vous avez déjà fini. En laissant les feuilles déchiquetées sur votre terrain, vous permettez au sol de bénéficier des nutriments dont il a besoin tout en économisant temps et argent (notamment en frais de collecte d'environ 175 \$ la tonne pour votre municipalité ainsi qu'en achat de sacs, d'engrais et de paillis coûteux).

ÉTAPE 3 – Passez le mot.

Partagez donc la bonne nouvelle autour de vous. Les feuilles mortes ne sont pas des déchets : elles redonnent de la vigueur à vos végétaux sans efforts, et ce, gratuitement!

Quant aux jardiniers les plus orgueilleux qui pensent que les résidus de feuilles mortes ne sont pas esthétiques, sachez qu'au printemps prochain, vos feuilles seront déjà décomposées aux trois-quarts. Ne laissez pas votre voisin avoir une pelouse plus verte que la vôtre parce qu'il a adopté le feuillicyclage et vous, non!



La FADOQ

CARTE DE MEMBRE

Nous tenons à remercier nos membres, près de 350, pour avoir facilité la tâche des bénévoles lors des journées prévues pour le renouvellement des cartes de membres qui venaient à échéance en septembre et octobre. Nous devons ce succès à Suzanne Jean qui se dévoue constamment pour mettre à jour le registre de nos membres. Pour information, communiquez avec Suzanne Jean au 418 889-0700.



VIACTIVE

Les exercices et activités du programme VIACTIVE se poursuivent à tous les mercredis à 13 h 30 au Centre municipal, et ce, jusqu'au 27 novembre inclusivement. Pour information, contactez France Métivier au 418 417-3115 ou Germain Courchesne au 418 889-0495.

JEUX ET TOURNOIS DE CARTES

Jusqu'au 12 décembre inclusivement vous pouvez venir jouer aux cartes, au jeu de 500, à tous les jeudis à 13 h au Centre municipal. Les prochains tournois de cartes au jeu de 500 se tiendront les 21 novembre et 19 décembre à 13 h et les tournois de Joffre, les 24 octobre et 28 novembre à 13 h.

SOIRÉES ET COURS DE DANSE

Une soirée de danse se tiendra le 2 novembre à 20 h au Centre municipal avec la musique préparée par Francine Sylvain. Un léger goûter sera servi en fin de soirée et des prix de présence seront tirés à cette occasion. Le coût d'entrée est de 10 \$. Des cours de danse en ligne sont offerts à tous les mardis à 13 h 30 au Centre municipal, et ce, jusqu'au 26 novembre inclusivement. Pour information, contactez Francine Dubois au 418 417-0947.

DÎNER DE NOËL

Le dîner de Noël est prévu pour mardi le 3 décembre à 11 h 30 au Centre municipal. Le coût est de 20 \$ pour les membres et de 30 \$ pour les non-membres. Le dîner sera suivi de jeux et de tirages de prix de présence. Pour participer au dîner vous devez réserver auprès de Suzanne Filion au 418 889-0750 ou de Germain Courchesne au 418 889-0495.

QUESTIONS OU SUGGESTIONS

Si vous avez des questions ou suggestions à faire, communiquez avec un des membres du conseil : Germain Courchesne, 418 889-0495, Francine Dubois, 418 417-0947, Tonia Robichaud, 418 889-9593, Marie Vigneux, 418 889-0255, Suzanne Filion 418 889-0750, Ghislaine Gagné 418 889-0121 ou Yves Tremblay, 581 888-2454.

Adresse courriel du Club FADOQ : fadoq.sldl@gmail.com

Pour devenir membre ou renouveler votre carte, vous pouvez communiquer avec Suzanne Jean au 418 889-0700.

Nous espérons vous voir participer en grand nombre à nos activités.

Germain Courchesne, président

Les FERMIERES

Des membres du conseil ont assisté au congrès provincial tenu à Chicoutimi les 5, 6 et 7 juillet sous le thème *Les CFQ, des liens d'accomplissement tissés serrés*. Au concours d'artisanat textile des CFQ 2018-2019, notre Fédération (Lévis/Lotbinière/Nouvelle-Beauce) s'est classée troisième au niveau provincial, soit sur 20 fédérations. Félicitations à nos artisanes et spécialement à Mme Jacqueline Roy, conseillère en arts textiles dans notre cercle et à la Fédération, qui a consacré beaucoup de temps à préparer et dispenser des ateliers de formation qui nous ont permis d'atteindre cet excellent pointage. À notre première rencontre du 10 septembre, le programme de l'année a été présenté aux membres, ainsi qu'un aperçu des démonstrations, conférences, cours et ateliers. Les règlements de régie interne ont été adoptés. Il nous fait plaisir d'accueillir de nouvelles membres parmi nous. Le cercle compte maintenant 160 membres et il est toujours temps de vous joindre à nous. Nous étions présentes au Festival de la Rentrée et remercions les visiteurs de leur encouragement.



ARTS TEXTILES

Le concours d'artisanat textile des CFQ 2019-2020 a pour thème *Une touche de rouge*. Les pièces exigées sont les suivantes : en tissage, un tapis Navajo, en couture, une trousse de fournitures d'artisanat, en crochet, un amigurumi (animal), en fantaisie, un collier et un bracelet en technique frivolité. Au concours spécial, ce sera des mules feutrées pour adultes. Les jeunes Fermières 14-30 ans devront confectionner un cabas à magasinage tandis que pour le volet artisanat jeunesse, un bandeau ou une ceinture en macramé. Des cours et ateliers seront donnés spécifiquement pour aider les membres qui désirent participer à ce concours et bien réussir leurs pièces. La technique à l'étude en vue du concours 2020-2021 est la dentelle au fuseau.

MÉLI-MÉLO

Le méli-mélo aura dorénavant lieu le troisième mardi du mois en avant-midi, soit de 9 h à 11 h, au sous-sol de l'église. En plus de continuer d'être une séance de dépannage, on pourra apprendre à confectionner un objet artisanal qui mettra surtout l'accent sur le recyclage et visera le zéro déchet. Gratuit pour les membres et 5 \$ pour les non-membres, toutes sont les bienvenues et nous ferons notre possible pour répondre à vos besoins.

ŒUVRES CARITATIVES

Nous continuons de soutenir Mira (cartouches vides d'imprimantes), la Fondation du cancer du sein du Québec Osez le donner (dons de vieux soutiens-gorge), la Fondation OLO, Préma-Québec et ACWW (dons en argent).

BUFFET APRÈS FUNÉRAILLES

Nous offrons encore cette année à toute la population un service de buffet après funérailles. Informez-vous auprès de Jacqueline Roy, 889-9160 ou de Colette Blais, 889-0354.

POUR NOUS JOINDRE

Facebook : Cercle Fermières Saint-Lambert-de-Lauzon
Blog : www.fermieresstlambert.blogspot.ca
Courriel : pres.fed10.st-lambert@cfq.qc.ca
Présidente : Colette Blais, 889-0354

Les FILLES D'ISABELLE

Nous voilà de retour pour une autre année au sein de notre cercle. Nos activités ont débuté en septembre avec la cueillette de pommes à la Fruitière Laliberté. Nous en avons profité pour partager un petit goûter tout en socialisant. Cette sortie a été grandement appréciée par les membres.



C'est le 17 novembre que se tiendra notre Gala amateurs, avec l'orchestre The Nash. Les inscriptions débuteront à 10 h et les prestations à 12 h 30. Il y aura un service de bar et de lunch (soupe, sandwich, café et dessert) et des prix de présence. L'entrée est au coût de 8 \$. Si vous avez le goût de vous délier les jambes, c'est l'activité idéale. Bienvenue à tous!

Nicole Lacasse, régente

Club de ski de fond Saint-Lambert

L'assemblée générale annuelle du Club de ski de fond Saint-Lambert aura lieu le vendredi 29 novembre à 19 h au chalet de ski de fond, sur la rue des Érables à Saint-Lambert-de-Lauzon.

Vous êtes les bienvenus et peut-être ferez-vous partie du conseil d'administration?

Au plaisir de vous voir!
Bienvenue à tous!



Le conseil d'administration du Club de ski de fond Saint-Lambert




Participez à la semaine de réduction des déchets

Cette année, du 19 au 27 octobre, prenez part à la Semaine de réduction des déchets en posant des gestes concrets pour mettre votre poubelle au régime.

Visitez le sqrd.org pour connaître tous les détails.



Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon

Durant l'été, les membres et plusieurs non-membres de la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon ont eu droit à une visite guidée du Domaine Joly-De Lotbinière à Sainte Croix. Une belle journée entourée d'Histoire et Horticulture.

Comme l'an passé, au début du mois de septembre avait lieu notre après-midi d'échange de plantes. Cette année, M. Sylvain Lévesque nous a expliqué comment on divise une plante. Malgré le temps gris, plusieurs amateurs étaient présents. Merci à nos commanditaires, Home Hardware, Hortibeauce, Arbovert et Pépinière Jean Gagné.

Le lundi 14 octobre a eu lieu la conférence sur les pivoines offerte par M. Pierre Nault. Les passionnés de cette magnifique plante ont été gâtés par la générosité verbale de notre conférencier.

Le samedi 30 novembre à 19 h aura lieu l'atelier de Noël au Centre des loisirs. Cet atelier sera donné par Mme Mylène Fontaine de Crocus et Croquis. Nous fabriquerons ensemble des couronnes de Noël. Le coût pour cet atelier est de 5 \$ pour les membres et de 7 \$ pour les non-membres. Bienvenue à tous! Suivez-nous sur Facebook.

Élaine Poiré, 418 889-9934

Club Quad Chaudière-Appalaches Nord



Les membres du Club Quad Chaudière-Appalaches Nord sont convoqués à l'assemblée générale au Centre récréatif (aréna) de Saint-Henri. Cette convocation est pour le dimanche 27 octobre 2019, à 9 h.

Une prévente des cartes de membres aura lieu avant l'assemblée. Il y aura également le tirage de trois cartes de membres à la fin de l'assemblée.

Votre présence comme membre est importante pour le club.

Vous pouvez trouver l'ordre du jour et le procès verbal de la dernière assemblée sur le site du club au www.quad-can.com.

OFFRES D'EMPLOI DE LA MUNICIPALITÉ PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES SURFACES GLACÉES

La Municipalité est à la recherche de personnes pouvant assurer l'entretien de ses surfaces glacées durant les fins de semaine.

FONCTIONS

Sous l'autorité du contremaître du Service des travaux publics, les personnes choisies feront partie de l'équipe responsable de l'entretien des surfaces glacées. Afin de maintenir des conditions de glace optimales pour les patineurs, les préposés doivent notamment :

- enlever la neige;
- arroser à l'aide de boyaux;
- effectuer toute autre tâche connexe.

EXIGENCES

- être âgé d'au moins 16 ans;
- être disponible pour travailler sur horaire variable (jour, soir, durant la fin de semaine).

Emploi idéal pour les étudiants et les personnes semi-retraitées ou retraitées.

CONDITIONS

Poste saisonnier à temps partiel, sur demande, les fins de semaine, jusqu'à la fermeture finale des surfaces glacées de la saison hivernale 2019.

Taux horaire : 15 \$.

LIEU DE TRAVAIL

Centre des loisirs : 1096, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Poste : Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

1200, rue du Pont

Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0

Attention : Steeve Veilleux, directeur du Service des travaux publics

Téléphone : 418 889-9715

Courriel : sveilleux@mun-sldl.ca

POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Le Service sécurité incendie de Saint-Lambert-de-Lauzon est à la recherche de candidats pour combler des postes de pompiers à temps partiel.

Le candidat ou candidate devra répondre aux critères suivants :

- être résident de Saint-Lambert-de-Lauzon;
- être disponible de jour;
- avoir complété son secondaire 5;
- détenir un permis de conduire de la classe 4A;
- être en bonne santé.

Travailler sur le territoire ainsi que toute formation reconnue par l'École nationale des pompiers seraient des atouts.

Toute personne intéressée doit prendre un formulaire d'inscription à la réception de l'hôtel de ville, 1200 rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

La date limite pour les inscriptions est le 1^{er} novembre 2019.

Le genre masculin utilisé dans le présent avis concernant les deux offres d'emploi inclut le genre féminin. Nous remercions tous les candidats qui soumettront une demande, mais nous communiquerons seulement avec ceux qui seront retenus pour une entrevue.



NEIGE DÉPOSÉE DANS LA RUE

Les citoyennes et citoyens ne peuvent pas déposer, de chaque côté de leur entrée charretière, la neige laissée par le chasse-neige sur le bord des voies de circulation, cela dans le but de faire respecter l'article 498 du Code de la sécurité routière.

Interdiction selon l'article 498 du Code de la sécurité routière

Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit.

DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE

Afin d'assurer la protection des citoyennes et citoyens, il est primordial que les bornes d'incendie soient déneigées et accessibles le plus rapidement possible après une bordée de neige. La Municipalité se fait un devoir de les dégager dans les 72 heures suivant la fin des précipitations.

La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de ne pas jeter, lancer ou souffler de la neige sur la borne d'incendie ou dans l'espace dégagé lui donnant accès. En cas d'incendie, cette borne peut sauver des vies... peut-être même, celle de votre famille.

Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris d'hiver et une borne-fontaine.

TASSEMENT DE LA NEIGE « GRATTAGE »

Le tassement de la neige, aussi appelé « le grattage », s'effectue le jour ou la nuit comme suit :

- dans les rues, l'opération consiste à tasser la neige sur le côté de la rue;
- sur le trottoir, l'opération consiste à tasser la neige vers la rue;
- dans les aires de stationnement, le tassement de la neige s'effectue à un endroit prédéterminé.

STATIONNEMENT DE NUIT EN HIVER

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le règlement municipal n° 770-16 portant sur la qualité de vie contient des dispositions ayant trait au stationnement et à la circulation dont celle relative au stationnement de nuit en période hivernale sur les chemins publics. Elle se lit comme suit :

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h pendant la période du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. »

La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de respecter la disposition mentionnée précédemment ce qui favorise les opérations de déneigement. Lorsque l'opérateur n'a pas à contourner les véhicules ou n'a pas à effectuer de manœuvres parce que deux véhicules sont stationnés côte à côte, le tassement de la neige se fait plus rapidement et ne laisse aucune accumulation dans les rues, sur les trottoirs et les aires de stationnement.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Des panneaux de signalisation relatifs à la réglementation sont installés à différents endroits de la municipalité.

- Information de l'application générale aux entrées de la municipalité;
- Information particulière sur certaines voies publiques.



ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (À L'AIDE D'UNE SOUFFLEUSE)

L'enlèvement de la neige est fait à l'aide de souffleuses qui la projettent directement sur les terrains ou dans un camion qui la transporte par la suite dans un site d'élimination des neiges usées reconnu par la Municipalité.

L'enlèvement de la neige s'effectue en priorité sur :

- les artères principales, routes collectrices nommées ainsi que les trottoirs;
- les rues collectrices des secteurs résidentiels ainsi que les parcours d'autobus;
- les rues et routes secondaires des secteurs résidentiels;
- les rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et aires de stationnement.

Il faut éviter de déposer des obstacles tels que des protections hivernales (ex. toile sur le gazon), un abri d'auto, un arbre de Noël ou un château fort pour les enfants trop près de la rue, dans la zone de soufflage.

Il est important d'installer les jeux extérieurs, comme les paniers de basketball ou les filets de hockey, directement sur sa propriété, assez loin de la rue, de manière à éviter les accidents et à ne pas entraver la circulation des véhicules de déneigement. Il est aussi important de débayer les toitures inclinées des résidences, les balcons, les galeries et les auvents. Tout propriétaire est responsable des accidents qui pourraient être causés par des chutes de neige ou de glace occasionnées par des accumulations.

PROTECTION DES AMÉNAGEMENTS



Avant que l'hiver s'installe et que débutent les opérations de déneigement, il s'avère impératif que chaque citoyen agisse de façon à préserver ses aménagements tels que arbustes, haies, clôtures, arbres, murs, murets, etc., et ainsi éviter tout bris éventuel.

EMPIÈTEMENT DES ARBRES ET ARBUSTES

Pour ne pas entraver la circulation des utilisateurs des trottoirs et des rues et risquer de nuire aux travaux de déneigement par la présence de branches d'arbres ou d'arbustes, il est primordial de prendre en considération les recommandations qui suivent :

- ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter sur un trottoir de telle sorte que le dégagement entre le trottoir et les branches demeure inférieur à 3,5 mètres;
- ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter au-dessus d'une rue de telle sorte que le dégagement entre le revêtement bitumineux de la chaussée et les branches demeure inférieur à 4,5 mètres;
- ne pas laisser les branches d'un arbre ou d'un arbuste empiéter sur un panneau de signalisation routière situé en bordure d'une rue, de manière à nuire à la visibilité;
- ne pas laisser un arbuste ou une haie empiéter sur une rue de manière à nuire à la libre circulation;
- ne pas empiéter de quelque façon que ce soit sur une rue ou un terrain public.

Selon l'article 5 du règlement municipal n° 334-96 portant sur le bien-être, la salubrité, la paix et la sécurité, l'enlèvement de ces nuisances pourra être fait aux frais du contrevenant, en cas de refus d'agir ou de négligence de ce dernier, et ce, sans préjudice aux recours que la Municipalité peut avoir à la suite d'une contravention au présent article. Les sommes ainsi dépensées par la Municipalité sont recouvrables en Cour municipale.



UNE BONNE BORDÉE D'INFORMATION

BALISES À RESPECTER

MESURES À PRENDRE

Il est de la responsabilité du citoyen de poser des balises afin de délimiter son terrain. La Municipalité, quant à elle, installe des guides de rue dans les courbes, les rayons de rue et lorsqu'il y a présence de puisards.

- Installez les balises aux coins de votre terrain, juste en bordure de la rue. S'il n'y a pas de bordure, le déneigement se fait à 1 mètre de la limite du pavage.

SANS
BORDURE



OU

- Indiquez à votre entrepreneur en déneigement, l'endroit précis où poser les balises. Aucun objet ne doit se trouver à moins de 1,5 mètre de la limite du pavage pour permettre le déneigement jusqu'à 1 mètre de celui-ci.

AVEC
BORDURE



POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Les bacs à ordures, les bacs bleus et les bacs bruns séjournent parfois en bordure de la voie publique pendant une période de temps beaucoup trop longue. Cela n'est pas esthétique pour l'environnement et, de plus, cela peut représenter un risque pour la sécurité.

À l'approche de la saison hivernale, des précautions s'imposent en ce qui a trait aux bacs roulants et aux bacs de récupération lors des collectes.

- Placez les bacs en bordure de la voie publique la veille de la collecte à compter de 19 h ou le matin même de la collecte avant 7 h.
- Assurez-vous que les bacs roulants soient suffisamment éloignés des balises afin que ces dernières ne puissent être endommagées au passage du bras mécanique.
- Assurez-vous que les bacs roulants soient toujours placés à bonne distance de tout arbre, arbuste, clôture, muret ou abri d'automobile.

BONNE
MÉTHODE



MAUVAISE
MÉTHODE



BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Plusieurs propriétaires auront à préparer, en vue de l'hiver, les aménagements requis pour l'installation de boîtes aux lettres en bordure des chemins ruraux.

On sait que la poste canadienne dispose de normes à cet effet, accompagnées d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par l'ensemble des municipalités du Québec.

Chaque propriétaire devrait protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Pour cette raison, il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer la présence d'une boîte aux lettres à cet endroit. Nous comptons sur votre collaboration pour améliorer la sécurité routière dans votre secteur et ainsi faciliter les opérations de déneigement.



RÈGLES D'INSTALLATION DES BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Nous vous invitons à visiter le site du ministère des Transports du Québec à http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/routes/emprise_routiere/boites_lettres_mlieu_rural. Vous y trouverez les règles d'installation des boîtes aux lettres rurales dans les emprises routières.

ABRIS POUR AUTOS ET ENTRÉES

Les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante et ne nécessitent pas l'obtention d'un certificat d'autorisation, mais doivent respecter les conditions suivantes :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé l'abri.
- L'abri doit être érigé sur une case de stationnement ou une allée de circulation d'une aire de stationnement ou devant une porte d'entrée.
- À l'intérieur du périmètre d'urbanisation et en bordure des voies de circulation dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et moins, l'abri d'hiver pour auto doit respecter une distance minimale de 2,4 mètres de la bordure physique de la voie de circulation; dans toutes les autres zones, les abris d'autos ne doivent pas empiéter dans l'emprise des voies de circulation.
- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints (y compris les panneaux d'aggloméré).
- La hauteur maximale permise pour les abris est de 3 mètres.
- Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris (incluant les ancrages et les bornes-fontaines).

VOUS VOULEZ DÉPOSER UNE PLAINTE?

POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES

Pour formuler toute plainte relative au déneigement ou au déglçage d'une rue appartenant à la municipalité, communiquez directement avec le Service des travaux publics.

POUR UN BRIS À VOTRE PROPRIÉTÉ

Lors des opérations de déneigement, advenant un bris à la propriété privée tel qu'abri d'auto, haie, muret ou tout autre aménagement sur la propriété privée, veuillez adresser votre réclamation directement à la Municipalité, et ce, le plus rapidement possible afin que nous puissions en faire la constatation.

Nous vous recommandons toutefois de protéger vos végétaux, haies, conifères et arbustes par une clôture à neige recouverte de jute afin de diminuer les dommages causés par les sels de déglçage, les vents déshydratants ou les opérations de déneigement.

Règle générale, l'entrepreneur doit dégager 1 mètre en dehors de la chaussée, il ne peut donc pas être tenu responsable de bris à l'intérieur de cette limite.

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

Maire Olivier Dumais
Courriel : maire@mun-sldl.ca
Hôtel de ville : 418 889-9715 poste 2246

Conseillers Germain Couture, siège n°1
Renaud Labonté, siège n°2
Dave Bolduc, siège n°3
Geneviève Cliche, siège n°4
Caroline Fournier, siège n°5
Anick Campeau, siège n°6

Hôtel de Ville 1200, rue du Pont
Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0
Tél. : 418 889-9715
Télécopieur : 418 889-0660
Courriel : info@mun-sldl.ca
Site web : mun-sldl.ca



Horaires réguliers (du 3 septembre 2019 au 29 mai 2020)
Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Direction générale : Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier
Jonathan Mercier, adjoint au directeur général

Incendies : Gaétan Lacasse, directeur
Richard Langlais, directeur adjoint

Loisirs et vie communautaire : Donald Lapointe, directeur

Travaux publics : Steeve Veilleux, directeur

Urbanisme et développement économique : Pascale Bertrand, directrice

BIBLIOTHÈQUE 1275, rue des Érables 418 830-9945
biblio@mun-sldl.ca



Horaires réguliers
Lundi et mercredi : de 18 h 30 à 20 h 30
Mardi, jeudi et vendredi : de 13 h à 16 h
Samedi (du 7 septembre 2019 au 20 juin 2020 inclusivement) :
de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h

CENTRES COMMUNAUTAIRES Centre municipal, 1147, rue du Pont. 418 889-0603
Centre des loisirs, 1096, rue du Pont. 418 889-9675

COUR MUNICIPALE Cour municipale de Sainte-Marie. 1 418 387-2301

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE 1 877 380-3444

POLICE : SÛRETÉ DU QUÉBEC
MRC de la Nouvelle-Beauce 1 418 387-4438
Plaintes sans frais 310-4141
poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION : Pauline Boilard 1 877 380-3444 1 418 387-0404
direction@orhnouvellebeauce.ca

TRANSPORT ADAPTÉ (Société de transport de Lévis) : Benoît Blais. 418 837-2401

CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT (Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral)
Centre hospitalier 418 380-8993
CLSC 418 380-8991
Info Santé 811
Urgence détresse. 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'enfant d'eau 418 889-1200
La Clef des champs. 418 417-1200

ÉCOLE DU BAC. 418 834-2478

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS. 418 889-8662

DÉCHETTERIE. 418 889-8727

**Vous envisagez des travaux de construction ou de rénovation?
Pourquoi ne pas faire votre demande de permis dès maintenant?**

Informez-vous dès aujourd'hui des normes qui seront à prendre en considération pour la réalisation de votre projet et des documents qui devront être fournis avec votre demande de permis. Idéalement, déposez votre demande de permis dès maintenant. Les permis de construction étant valides pour une période d'au moins 6 mois, vous pourrez ainsi réaliser vos travaux en temps voulu sans être stressé par la période de pointe estivale de demandes de permis (mai, juin et juillet) ou par l'appel de votre entrepreneur vous annonçant qu'il devance les travaux.



Avec un simple appel, l'inspecteur pourra vous indiquer quelles sections de la réglementation consulter sur Internet, vous transmettre le formulaire de demande de permis par courriel ainsi que les dispositions réglementaires associées. Vous pourrez par la suite nous retourner votre demande par courriel ou la déposer dans la boîte de dépôt accessible en dehors des heures de bureau. Il est aussi possible de payer votre demande par Internet. N'oubliez pas, chaque municipalité a ses propres normes réglementaires et, à l'intérieur même d'une municipalité, les dispositions peuvent varier en fonction de la zone, de l'usage ou de la présence de contraintes (installation septique, zone inondable, zone à risque de mouvement de terrain, etc.).

www.mun-sldl.ca Développement économique / Les règlements d'urbanisme

LISTE DES ORGANISMES

AL-ANON1 844 725-2666
Alcooliques anonymes835-1631
Association de Baseball Beauce-Nord	Roger Brochu.....581 307-9884
Association de Baseball Lévis-Centre www.draveurs.com
Cercle les Châtelaines	Ginette Fontaine.....889-9062
Cercle de Fermières	Colette Blais.....889-0354
Chevaliers de Colomb du conseil no 9820	Yoland Rouleau.....858-0685
Club Aramis889-9589
Club FADOQ	Germain Courchesne.....889-0495
Club de Motoneiges du Rivage	Réjean Rhéaume.....889-9084
Club de Patinage Artistique de Saint-Isidore	Jacqueline Brousseau.....882-5118
Club de ski de fond889-1963
Club de Soccer	Salvador Angelino.....928-6075
Club Équestre Les Randonneurs	Karine Albert, secrétaire.....933-5192
Comité de gardiennes	Suzanne Filion.....889-0750
Conseil d'établissement de l'École du Bac	Patricia Maltais.....834-2478
École des Puces889-9679
Fabrique de Saint-Lambert 839-8264 poste 3441
Festival de la Rentrée inc.	Guillaume Mercier581 984-0606
Filles d'Isabelle	Nicole Lacasse.....903-0653
Groupe Scout le Bac	Mélanie Santerre.....473-7990
Hockey mineur Beauce-Nord www.rapidesbeaucenord.com
Maison des jeunes	Raphaëlle Colbert.....418 717-0163
Petit Domicile (Le)889-0950
Service d'entraide	Geneviève Cliche.....889-5109
Société d'horticulture Saint-Lambert	Élaine Poiré.....889-9934

TOMBÉE DU PROCHAIN BULLETIN LA SOURCE

La prochaine édition du bulletin *La Source* paraîtra le 13 décembre 2019. Les communiqués des organismes communautaires locaux ou régionaux doivent être transmis par courrier électronique avant le 13 novembre à 16 h 30 à loisirs@mun-sldl.ca.

LA SOURCE est le bulletin de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon distribué gratuitement dans tous les foyers et les commerces de la localité. Tirage : 2 775

À la municipalité : Donald Lapointe, responsable de la production et de la rédaction
Conception, coordination et impression : Première avenue communication, Scott
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales